



talents
& violon'celles



Le prêt d'un instrument de musique à un jeune talent

Pour un musicien, l'acquisition d'un instrument de haute facture représente un investissement souvent inaccessible. Talents & Violon'celles soutient les musiciens d'avenir par le prêt d'un instrument qui va leur permettre de développer tout leur potentiel : poursuivre leurs études dans les meilleures conditions, se présenter à des concours internationaux, lancer et développer une carrière.

Grâce au soutien de mécènes institutionnels ou privés, le fonds de dotation Talents & Violon'celles, reconnu d'intérêt général, met en valeur le patrimoine instrumental et musical et gère un ensemble d'instruments issus de la lutherie d'excellence.

L'originalité du projet est de conjuguer trois ambitions : patrimoniale, sociale et culturelle. Ces trois composantes, en partage entre des musiciens talentueux, des artisans d'art et des donateurs, sont source d'excellence.

Chiffres clés (janvier 2025)

120 instruments

sous gestion (violons, altos et violoncelles)
dont 30 construits à l'initiative de T&V

+10 en cours de fabrication

(dont 6 instruments de musique ancienne :
viole de gambe, basse de violon, basse de viole,
dessus de viole...)

120 musiciens

aidés au cours de l'année 2024

130 mécènes

(institutionnels ou particuliers) qui prêtent, donnent,
financent un instrument ou soutiennent un projet

LE PARC INSTRUMENTAL

Talents & Violon'celles a fait le choix de réunir une gamme d'instruments allant du XVIII^e siècle au XXI^e siècle. Cette diversité du fonds est l'une des forces de sa proposition.

Chacun des instruments fait l'objet d'un suivi régulier par un luthier référent auprès duquel chaque jeune bénéficiaire se doit de faire suivre son instrument.

Le prêt d'instrument à un.e jeune talent

Pour solliciter le prêt d'un instrument, le jeune talent doit envoyer à Talents & Violon'celles un dossier de candidature (voir ci-dessous), qui sera examiné par le comité artistique au regard du potentiel musical, de la motivation à se professionnaliser et des ressources financières. Talents & Violon'celles contactera le professeur du demandeur afin de recueillir son avis concernant le potentiel et la motivation. Talents & Violon'celles est souverain dans sa décision.

Dès lors que la candidature est retenue, elle est inscrite sur notre liste d'attente. Le prêt d'un instrument sera alors déclenché en fonction de la disponibilité d'un instrument adapté au demandeur.

Conditions d'octroi d'un prêt d'instrument

- + Avoir un niveau instrumental minimum en cycle de perfectionnement (au-delà du niveau DEM) ou classe préparatoire à l'enseignement supérieur. Exceptionnellement, de plus jeunes musiciens peuvent bénéficier d'un prêt, après un avis argumenté de leur professeur.
- + Disposer de ressources financières (en propre ou du foyer) insuffisantes pour se procurer l'instrument adéquat.
- + Avoir sa résidence principale en France. Talents & Violon'celles peut toutefois aider un jeune talent français lorsqu'il étudie hors de France, ou un jeune talent étranger lorsqu'il étudie en France.

Engagements du jeune emprunteur

- + Prendre toutes les précautions d'usage pour le maintien de l'instrument dans son parfait état, suivre méticuleusement les règles d'entretien, de sécurité et de contrôle auprès de notre luthier référent.
- + Contribuer à la promotion de Talents & Violon'celles, d'une part en fournissant régulièrement des informations concernant le développement de son parcours musical (études, concerts, stages, concours...) et d'autre part en mentionnant obligatoirement le prêt de Talents & Violon'celles et son mécène dans ses supports de communication (réseaux sociaux, site web, programmes de concerts, jaquettes d'albums...).
- + Participer occasionnellement à certains événements et concerts organisés par Talents & Violon'celles, dans l'objectif de développer la notoriété du fonds de dotation.

Modalités du prêt

- + Talents & Violon'celles se charge d'assurer chacun de ses instruments contre le vol et autres risques, et règle les primes correspondantes. L'emprunteur, de son côté, devra être assuré en Responsabilité Civile.
- + Une participation aux frais (assurance, gestion administrative et logistique) est demandée à l'emprunteur et prélevée mensuellement. Son montant est établi en fonction des revenus et de la valeur de l'instrument.
- + La durée du prêt est d'une année, renouvelable sous conditions. En général, le prêt dure entre 3 et 4 ans.
- + Le musicien ne pourra faire aucune modification ou réparation sur l'instrument ou ses accessoires, sans le consentement préalable de Talents & Violon'celles.
- + Les cordes sont à la charge du jeune talent.

PARCOURS POUR BÉNÉFICIER D'UN INSTRUMENT

- 1 La demande de prêt est initiée par le jeune musicien en envoyant un simple email à : deleguee@talentsetvioloncelles.com
- 2 Un questionnaire et la liste des pièces justificatives sont transmis par retour de mail afin de constituer le dossier. Le jeune musicien doit également motiver sa demande en exposant ses aspirations à poursuivre une carrière musicale à un niveau professionnel.
- 3 Talents & Violon'celles étudie la demande au regard des critères énoncés plus haut et transmet sa décision.
- 4 Quand le dossier est validé et qu'un instrument correspondant au besoin est disponible, il est proposé à l'essai à l'emprunteur.
- 5 L'approbation de l'instrument par le jeune donne lieu à la signature d'un contrat de prêt, mentionnant toutes les conditions et engagements de chacun, et d'une autorisation de prélèvement pour le paiement de la participation aux frais mensuels.
- 6 Chaque année en septembre, le prolongement éventuel du prêt donne lieu à la signature d'un avenant et la fourniture de pièces justificatives actualisées (assurance Responsabilité Civile par exemple).